Conseil Municipal de Montalet-le-Bois

27 février 2019

Participants :
Madame Routier
Madame Besnard
Monsieur Bonnetaud
Monsieur Bel
Monsieur Lecoq
Monsieur Pernette
Monsieur Robbera
Madame Van Lokhorst
Monsieur Wotin
Monsieur Zarotiadès

Excusés :
Monsieur Hanon

Introduction du 1er Adjoint Philippe Pernette sur l'usage du Procès-Verbal et du Compte-Rendu du Conseil Municipal

Il y a deux possibilités pour laisser une trace.
Dans les communes conséquentes il y a un Procès-Verbal rédigé par le/la secrétaire de séance et un Compte Rendu de séance fait par le maire avec l'essentiel et qui est affiché

Le conseil d'État a validé le fait qu'un seul document peut suffire. Ce document unique ne peut être valable que s'il est suffisamment détaillé : les délibérations, les votes, les débats, les questions, ... Dans ce cas, le Compte-Rendu rédigé par le/la secrétaire de séance faisant état des décisions prises par le conseil municipal ne peut être remis en cause par qui que ce soit. Comme la réunion est publique, le Compte-Rendu faisant office de Procès-Verbal se doit d'être fidèle aux décisions et aux débats, et ne peut en aucun cas être remis en cause si ce n'est par les conseillers eux-mêmes au moment de le signer.

Est fait mention de la note du Maire invalidant des décisions du Conseil Municipal précédant. Il est précisé que c'est illégal.

Dans la suite du mail contenant les convocations par voie électronique, la convocation papier du Conseil Municipal en cour est diffusée aux Conseillers

La séance est ouverte (19 :47)

Ordre du Jour

- Nomination du secrétaire de séance
  - Est nominé Jean-Eric Zarotiadès

- Validation du Compte Rendu du dernier Conseil Municipal
  - L'ensemble du conseil apprécie la qualité du Compte-Rendu du dernier Conseil Municipal. Pas de remarque particulière. Il est signé par les Conseillers qui étaient présent.

- Approbation du compte de gestion de la commune 2018
  - Est fait mention de la difficulté d'accéder aux documents via le numérique en particulier pour lire les documents lourds sur écran.
  - Est rappelé que l'ensemble des documents sont disponibles en Mairie et que Virginie y est présente et peut donner les éclaircissements.
  - La notion de groupe de travail est proposée. Cela sera le cas pour les délibérations à venir comme celle du budget 2019.
  - Il est fait mention de l'aide qui sera apportée par l'expert du CIG.
  - Les documents sont fournis par la Trésorerie.
  - Est demandé s'il est possible d'avoir les fichiers Excel reprenant les lignes principales.
  - 164.145,13€ est le montant total emprunté pour l'école. Il reste un peu plus de 100K€.
  - Il est rappelé que les communes ayant des taux d'intérêts très faible, il est préférable d'emprunter sur de longues durées.
  - Est fait mention du peu de visibilité des comptes.
  - Est fait mention de dépenses qui pourrait être considérées comme abusives (Portable, Gasoil, Photocopieur, ...). Question est posée sur comment contrôler ces couts. Des intitulés plus clairs permettraient de lever les doutes.
  - Il est suggéré d'utiliser un juriste pour voir si on peut annuler le contrat photocopieur.
  - Est proposé de remplacer la chaudière Fioul par une solution électrique. Prévoir un audit spécialisé et examiner les possibilités de subventions dans le cadre de travaux pour l'économie d'énergie.
  - Afin de maitriser les couts il est proposé
    - De créer une commission des finances qui aura pour mission :
      - De contrôler les dépenses,
      - De faire des propositions de réductions de couts,
      - Pour ce faire, proposer l'idée à Monsieur le Maire afin qu'il la valide et la propose à un prochain Conseil Municipal.

- Au vu de toutes les questions et en l'absence du Maire qui est normalement censé être là pour présenter aux votes les comptes, l'ensemble du Conseil Municipal décide de reporter les votes sur les comptes de gestion et compte administratif

- Approbation du compte administratif de la commune 2018
  - Au vu de toutes les questions et en l'absence du Maire qui est normalement censé être là pour présenter aux votes les comptes, l'ensemble du Conseil Municipal décide de reporter les votes sur les comptes de gestion et compte administratif

- Affectation du résultat de la commune 2018
  - Au vu de toutes les questions et en l'absence du Maire qui est normalement censé être là pour présenter aux votes les comptes, l'ensemble du Conseil Municipal décide de reporter les votes sur les comptes de gestion et compte administratif

- Approbation du compte de gestion CCAS 2018 et du compte administratif du CCAS 2018
  - Les dépenses :
    - Abonnement pour les personnes âgées permettant un maintien à domicile.
      - Pris en charge par le Conseil Général. Le reste à charge du CCAS
    - Deux gouters et un repas des anciens par an.
    - Les colis de Noël (achat groupé. L'initiative provient de la commune des Mureaux et date d'avant la création de la CU. Elle ne concerne pas les 73 communes de la CU.)
  - Les recettes sont les participations aux repas
  - Le CCAS est dissout au 01/01/2019 et l'action est reprise avec une commission municipale.
  - Le Conseil Municipal à revu les comptes et s'est fait expliquer le fonctionnement.
  - Passage au Vote :
    - Contre : zéro voix
    - Abstention : zéro voix
    - Pour : 10 voix (unanimité)

- Approbation du compte administratif du CCAS 2018
  - Passage au vote :
    - Pour : 10 voix (unanimité)
    - Contre : zéro voix
    - Abstention : zéro voix

- Affectation du résultat CCAS 2018
  - Le CCAS étant dissout l'affectation du résultat 2018 du CCAS 1757,02€ ne peut être reversé que sur l'action sociale de la commune
  - Passage au vote :
    - Pour : 10 voix (unanimité)
    - Contre : zéro voix
    - Abstention : zéro voix

- Création de la commission d'Action Sociale
  - Les volontaires du Conseil Municipal sont
    - Véronique Besnard
    - Véronique Routier
    - Philippe Pernette
  - Les volontaires extérieurs (A confirmer)
    - Evelyne Paillat
    - Dominique Marzin

- PLUi
  - Le vote de la délibération aura lieu lors du Conseil Municipal du 4/3/2019 afin de permettre à Monsieur le Maire d'être présent.

- Désignation des membres aux commissions

  - Commission des finances, les volontaires seront
    - Mael Wotin
    - Nicolas Bel
    - Thierry Lecoq

  - ALDS
    - Couts 1€ par habitant
    - Les volontaires
      - Dominique Van Lokhorst

  - CLECT
    - Commission locale d'étude des charges transférées
    - Qui y participe ?
    - Comment cela fonctionne ?
    - A vérifier avec le Maire.

- Commission des appels d'offres
  - Michel Hanon
  - Philippe Pernette
  - Thierry Bobbera

- Commission Hygiène et Sécurité
  - Philippe Pernette
  - Thierry Lecoq

- Commission des listes électorales
  - Véronique Besnard
  - Madame Lecornu
  - Patricia Bouzid

- Commission espace vert / environnement
  - Philippe Pernette
  - Maël Wotin
  - Jean-Eric Zarotiadès

- Commission Travaux Voirie Urbanisme
  - N'a plus lieu d'être car compétence transférée au GPSEO ?
  - A repréciser.

- Les instances de la CU
  - Suggestion est faite pour que le Maire délègue sa participation afin que les intérêts de la municipalité soient garantis (exemple, trous sur la route de Jambville non comblés et présentant un risque pour la sécurité).

- Les syndicats
  - SMIGERMA
    - Le syndicat devrait disparaitre au 31/12/2019
    - Titulaire
      - Thierry Bobbera
      - Véronique Besnard
    - Suppléant
      - Christian Bonnetaud
      - Dominique Van Lokhorst

- SICOREM
  - Collèges Gaillon et Meulan (Henri 4)
  - Titulaire
    - Nicolas Bel
    - Véronique Routier
  - Suppléants
    - Véronique Besnard
    - Philippe Pernette

- PNR Parc
  - Titulaire
    - Véronique Routier
  - Suppléant
    - Jean-Eric Zarotiadès

- SIERC
  - Titulaire
    - Christian Bonnetaud
    - A préciser
  - Suppléant
    - Thierry Lecoq
    - A préciser

- Caisse des écoles
  - Le Maire Michel Hanon
  - Maël Wotin
  - La Directrice de l'école Claire Meignan

Maël Wotin est nommé délégué aux affaires scolaires

- Mise à jour de l'indice de base de la rémunération du maire et des adjoints
  - Vote reporté au 4/3/2019 afin que le Maire soit présent pour cette décision qui le concerne directement.

- Protection sociale complémentaire chez Harmonie Mutuelle : Coûts très élevés
  - CIG (Centre Interdépartementale de Gestion) propose de représenter l'ensemble des communes afin de renégocier un accord plus intéressant
  - Convention d'Adhésion au CIG Grande Couronne de 54€ pour la commune sur cette opération 2020-2025 souscrit auprès d'Harmonie Mutuelle
  - On reporte au prochain Conseil Municipal où Virginie sera présente afin de comprendre le principe et les gains attendus
  - Besoin d'avoir une visibilité sur les gains envisagés avant de s'engager

- Rappel sur les élections Européenne le 26 mai prévoir d'être disponible.

- Projet de loi déposé qui étendrait y compris les communes de moins de 1000 habitants sur la parité.

(22:01) Le Conseil Municipal se termine

Le Président de la séance
Philippe PERNETTE
1er Adjoint au Maire

Jean-Eric Zarotiadès
Le secrétaire de séance